

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 5 octobre 2023, 16h00



Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Benjamin CROSS	X		
Raphaële GERMI			
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN			
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Catherine ORSINI-SAILLET		X	Véronique MOLINARI
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Chloë SALLES			
Laurence VIANES			
Virginie ZAMPA		X	
<i>Siège vacant</i>			

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA			
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
En attente d'une désignation par la Région (T)			
En attente d'une désignation par la Région (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)			
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT			

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)			
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)			
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)			
Adèle FABRE (T)			
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Gabriel FAUVARQUE (T)			
Lucas DO NASCIMENTO (S)			
Enzo GILLET-LACOSTE (T)			
Timothée TOUCHET (S)			
Emile HEYBERGER (T)			
Félix SAUVOUREL (S)			
Nicolas HOGREL (T)			
Manon BOURET (S)			

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Charles-Antoine JOURNET (T)			
Jules TERRIER (S)			
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Siham KERBOUA (T)			
Siège de suppléant vacant			
Emmy MARC (T)		X	Robinson ROSSI
Robinson ROSSI (S)	X		
Simon NOGARET (T)			
Siège de suppléant vacant			
Amina OUMEDDOUR (T)			
Siège de suppléant vacant			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Emma VASSAL (T)			
Elisa NAUDIN (S)			
Anthony YOUSSEF (T)			
Siège de suppléant vacant			



Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		X
Carole BOYER MORIN	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	
Séverine ROYER ou son adjoint	Directrice de la DOIP ou son adjoint		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Yves RIAZANOFF ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Aurélien LIGNEREUX	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Irène LAURENT	Directrice des études second cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	Présentation/Fonction	Présent·e	Excusé·e
Claire COURTECUISSÉ	Approbation des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires		X
Murielle MERLUZZI	Approbation des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires		X

La séance du 21 septembre 2023 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 5 octobre 2023 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à main levée.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023-2024**
- 6. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023-2024**
- 6. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Présentation du calendrier des CFVU pour le 1^{er} semestre 2023-2024**
 - Passage de 4 séances à 2 séances: le 21 septembre (séance supplémentaire le 05 octobre) et le 23 novembre (séance supplémentaire le 5 décembre)

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	V		1	D		1	Me	La Toussaint	1	V	
2	S		2	L		2	J		2	S	
3	D		3	Ma		3	V		3	D	
4	L		4	Me		4	S		4	L	
5	Ma		5	J		5	D		5	Ma	
6	Me		6	V		6	L		6	Me	
7	J		7	S		7	Ma		7	J	
8	V		8	D		8	Me		8	V	
9	S		9	L		9	J		9	S	
10	D		10	Ma		10	V		10	D	
11	L		11	Me		11	S	Armistice	11	L	
12	Ma		12	J		12	D		12	Ma	
13	Me		13	V		13	L		13	Me	
14	J		14	S		14	Ma		14	J	
15	V		15	D		15	Me		15	V	
16	S		16	L		16	J		16	S	
17	D		17	Ma		17	V		17	D	
18	L		18	Me		18	S		18	L	
19	Ma		19	J		19	D		19	Ma	
20	Me		20	V		20	L		20	Me	
21	J	CFVU	21	S		21	Ma		21	J	
22	V		22	D		22	Me		22	V	
23	S		23	L		23	J	CFVU	23	S	
24	D		24	Ma		24	V		24	D	
25	L		25	Me		25	S		25	L	Noël
26	Ma		26	J		26	D		26	Ma	
27	Me		27	V		27	L		27	Me	
28	J		28	S		28	Ma		28	J	
29	V		29	D		29	Me		29	V	
30	S		30	L		30	J		30	S	
			31	M					31	D	

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Sensibilisation et formation des étudiants de premier cycle à la transitions écologique pour un développement soutenable**



Bilan des Admissions Rentrée 2023-2024



Bilan des admissions en première année de licence

I- Bilan Parcoursup : candidatures confirmées

Composantes	Candidatures confirmées 2022-2023	Candidatures confirmées 2023-2024	Variation
ARSH	4904	4756	-3,0%
SHS	10472	10344	-1,2%
LLASIC	2598	2422	-6,8%
SOCLE	6021	5146	-14,5%
SANTE	20016	18149	-9,3%
STAPS	9232	8157	-11,6%
DLST	16054	15336	-4,5%
DSDA	1926	3215	66,9%
DROIT	8245	7415	- 10,1%
FEG	6885	6711	-2,5%
IUGA	589	550	-6,6%
Total	86942	82201	-5,5%

Le nombre de vœux a diminué de 5,5%

Les vœux ont diminué dans toutes les composantes sauf pour le DSDA qui a connu une forte augmentation de 67%

Le nombre de candidats du secteur reste stable (66%)

I- Bilan Parcoursup : candidatures acceptées définitivement et places vacantes

Composantes	Capacité d'accueil	Candidatures confirmées 2023-2024	Candidatures acceptées définitivement	Pourcentage de places vacantes 2023-2024	Pourcentage de places vacantes 2022-2023
ARSH	572	4756	442	22,7%	28,4%
SHS	887	10344	806	9,1%	5,4%
LLASIC	460	2422	351	23,7%	26,1%
SOCLE	1003	5146	735	26,7%	28,1%
SANTE	1400	18149	1240	11,4%	6,4%
STAPS	774	8157	715	7,6%	4,3%
DLST	1143	15336	931	18,5%	16,8%
DSDA	230	3215	166	27,8%	40,4%
DROIT	928	7415	886	4,5%	9,9%
FEG	692	6711	542	21,7%	11,7%
IUGA	192	550	111	42,2%	36,5%
Total	8281	82201	6925	16,3%	15,4%

- Le pourcentage de places vacantes est stable par rapport à l'an dernier.
- 83,7% des places sont occupées.
- 15 parcours ont rempli leur capacité d'accueil.
- 26 parcours ont encore des listes d'attente.
- 76 parcours ont purgé leur liste d'attente

Bilan des admissions en première année de master

II- Bilan “Mon Master” : candidatures confirmées

Composantes	Candidatures totales dans eCandidat 2022-2023	Candidatures totales dans MonMaster (et eCandidat) 2023-2024	Variation des candidatures
SOCLE	554	788	42%
LLASIC	1826	2593	42%
ARSH	287	382	33%
SHS	6605	6820	3,2%
Médecine/Pharmacie	890	1356	52%
STAPS	545	736	35%
Chimie-Biologie	1692	2579	52%
IM²AG	1233	1949	58%
PhITEM	2363	2604	10%
Droit	16194	7895	-51%
FEG	1031	1578	53%
IUGA	1370	1765	29%
INSPE	2477	3635	47%
Total	37067	34680	-6%

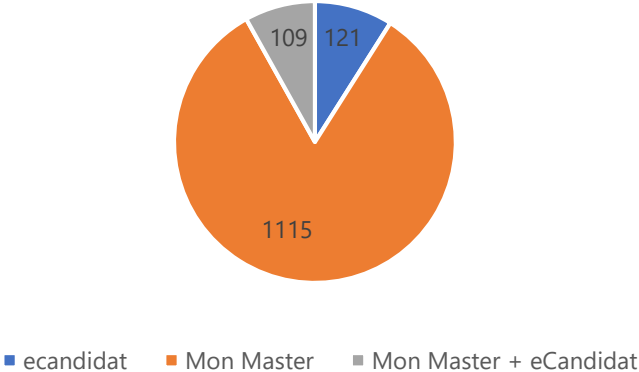
- **Baisse très légère** sur l'ensemble de l'UGA (-6%) dû principalement à la **baisse massive en Droit** (-51%, soit environ 8 000 candidatures en moins) car sinon les **candidatures ont augmenté dans toutes les composantes**.
- Chiffre stable en SHS malgré une baisse des candidatures en Psycho (-460).
- Augmentation d'un peu plus de 50% pour 5 composantes : IM²AG, Médecine/Pharmacie, Chimie-Biologie, FEG et INSPE.

II- Bilan Mon Master – focus parcours internationaux : candidatures confirmées

Rappel : les parcours internationaux avaient la possibilité de passer soit par MM, soit par eCandidat, soit de passer sur les deux plateformes.

ECANDIDAT	2022/2023	2023/2024	Variation
Communication et management à l'international	172	18	
Electrical Engineering and Control Systems	149	62	
Applied Mechanics (mention Génie Civil)	50	22	
Applied mechanics (mention Mécanique)	61	19	
Total	387	121	-69%
MON MASTER + ECANDIDAT*			
Nanochemistry	27	37	
		5*	
Soft matter and biophysics	27	12	
		7*	
Nanophysics - Quantum Physics	46	39	
		9*	
Total	100	109	9%
MON MASTER			
Business et Data Analyst	144	265	
PLANTA International	47	77	
Chemistry	165	283	
Master of science in informatics at Grenoble	123	181	
Applied Mathematics	51	117	
Earth System Sciences	43	70	
Geophysics and Earth imaging	47	44	
Natural geological hazards and risks	71	72	
Research Intensive Track in Geosciences	16	6	
Total	707	1115	58%

Répartition des candidatures
2023-2024



On s’aperçoit que les formations qui sont passées sur MM ont probablement bénéficié de la communication et de la visibilité de la plateforme avec une augmentation totale de 58%.

A contrario, les formations qui sont passées uniquement sur eCandidat ont vu leur nombre de candidature chuter (-69%), malgré le fait qu’elles aient eu une période de candidature plus longue que sur MM.

II- Bilan Mon Master: candidatures acceptées définitivement et places vacantes



Composantes	Capacité d'accueil Mon Master (prend en compte les évolutions de COL demandées durant la campagne)	Candidatures étudiées par la commission	Pourcentage de candidatures classées	Candidatures acceptés définitivement	% candidatures acceptées définitivement (par rapport à la CA)	% candidatures confirmées sur eCandidat 2022-2023	Places vacantes Mon Master	Places vacantes eCandidat 2022-2023
SOCLE	179	788	65,9%	113	63,1%	66,5%	36,9%	33,5%
LLASIC	551	2593	51,2%	308	55,9%	61,4%	44,1%	38,6%
ARSH	166	382	63,9%	55	33,1%	51%	66,9%	49%
SHS	326	6820	36,5%	258	79,1%	77,3%	20,9%	22,7%
Santé	114	1356	63,0%	112	98,2%	93,3%	1,8%	6,7%
STAPS	126	736	58,0%	94	74,6%	81,3%	25,4%	18,7%
Chimie-Biologie	215	2579	39,6%	203	94,4%	101,3%	5,6%	-1,3%
IM²AG	199	1949	31,6%	138	69,3%	61,8%	30,7%	38,2%
PhITEM	341	2604	42,5%	246	72,1%	86%	27,9%	14%
Droit	397	7895	49,7%	395	99,4%	86,3%	0,5%	13,7%
FEG	198	1578	32,1%	110	55,5%	87,1%	44,4%	12,9%
IUGA	147	1765	30,7%	109	74,1%	108%	25,9%	-8%
INSPE	713	3635	63,9%	425	59,6%	73,3%	40,4%	26,7%
Total	3672	34680	45,8%	2566	69,8%	77,2%	30,1%	22,8%

Zineb SIMEU-ABAZI : demande si le nombre de places vacantes, correspond au nombre de places disponibles ?

David DECHENAUD : Oui, cela veut dire quand on a 100 places, il y en a 25 qui ne sont pas pourvues. On a déclaré qu'on pouvait en prendre plus.

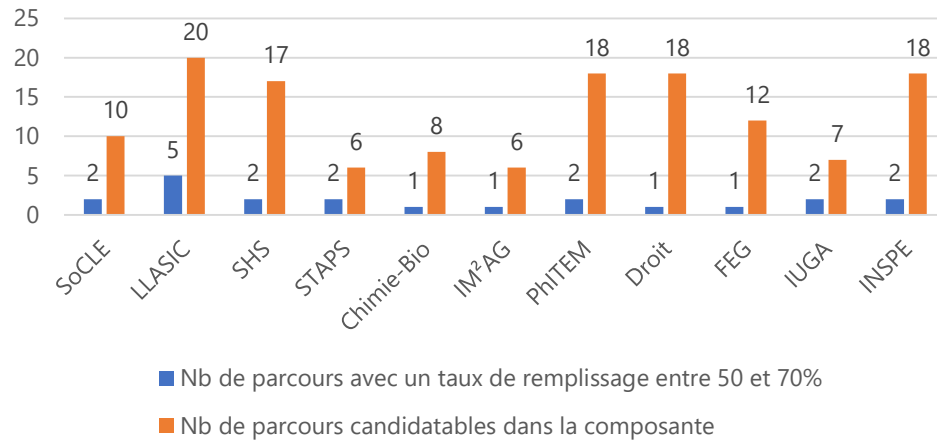
Après, pourquoi nous ne l'avons pas fait, parfois parce qu'on n'avait pas de candidats, ou parce qu'on a été très sélectifs.

Le pourcentage de candidature classé : si je prends l'exemple de droit, on a un taux de remplissage de 99.4 %. Ils ont classé 50 % des candidatures voire moins, mais ça leur suffit à remplir.

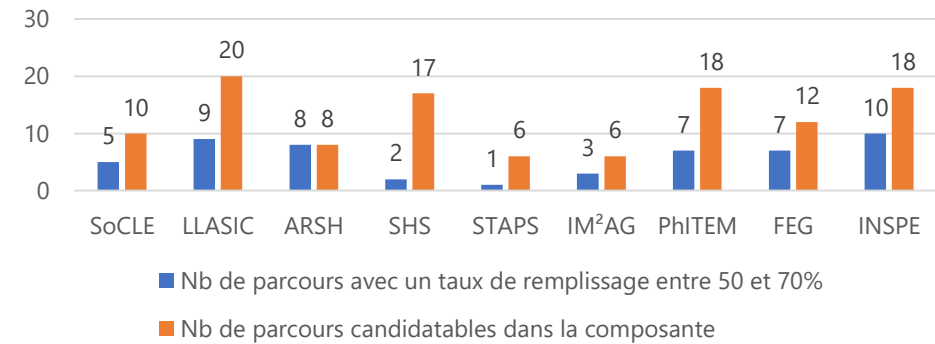
En revanche, ce qui est plus étonnant, ce sont les composantes qui sont très loin d'avoir rempli leurs effectifs. C'est le cas du LLASIC avec 44 % de places vacantes, mais ils ont classé à peine la moitié des candidatures, ça veut dire, que les commissions ont été très sélectives. Elles ont pris peu d'étudiants parce qu'elles considéraient qu'ils n'avaient pas le niveau suffisant. Et donc si on est très sélectif, il ne faut pas s'étonner, c'est un choix.

II- Bilan Mon Master – Taux de remplissage

Parcours avec un taux de remplissage entre 50 et 70%



Parcours avec un taux de remplissage inférieur à 50%



Sur 155 parcours candidatables, 21 ont un taux de remplissage compris entre 50 et 70% et 52 ont un taux inférieur à 50%.

7 composantes sur 13 ont des formations avec un taux de remplissage inférieur à 70%.

Une composante a la totalité de ces parcours avec un taux de remplissage inférieur à 50%

II- Bilan Mon Master – Phase complémentaire

Absence de phase complémentaire prévue dans la plateforme Mon Master. Les établissements ont reçu l'obligation de la DGESIP d'organiser des phases complémentaires pour les formations ayant des places vacantes et plus de candidats en liste d'attente.

Composantes	Places vacantes à l'ouverture d'eCandidat	Candidatures étudiées par la commission	Nombre d'avis favorable	Nombre d'acceptations confirmées par les candidats
SOCLE	62	10	2	1
LLASIC	93	119	56	52
ARSH	108	18	8	5
SHS	57	284	24	17
STAPS	26	22	2	2
CHIMIE BIO	14	44	0	0
IM²AG	27	11	0	0
PHITEM	97	137	14	13
DROIT	4	0	0	0
FEG	69	68	11	10
IUGA	31	75	9	9
INSPE	270	94	27	23
TOTAL	858	882	153	132

Zineb SIMEU-ABAZI : est-ce que nous disposons de chiffres sur les d'étudiants titulaires d'un master avec un diplôme étranger ?

David DECHENAUD : pour l'instant, on a peu d'accès aux données de *MonMaster*, on aimerait faire des interrogations avec nos observations. Oui, il est certain que tous les internationaux admis par exemple dans les masters en anglais, qui ne sont pas passés par *eCandidat*, sont forcément passés par *MonMaster*. On devrait pouvoir obtenir les chiffres en passant par *MonMaster*.

Jean BRETON : demande si on peut compléter le diaporama avec les chiffres de santé.

David DECHENAUD : explique que sur cette diapositive il n'y a pas eu de phase complémentaire en santé. Tous les masters qui étaient au-delà de 70 % du taux de remplissage ne rentraient dans aucune des catégories.

Robinson ROSSI : je suis suppléant, c'est la première fois que je viens en CFVU. Je réagis sur le taux de remplissage et les places vacantes, quant à la réduction au nombre de vœux faits et les temporalités réduites aux nombres de candidatures sur *eCandidat*. Nous ne sommes pas là pour remplir les amphis et les formations, ce n'est pas la mission de l'enseignement supérieur, mais celle d'assurer un bon suivi. C'est pour moi important de le rappeler ici, car vous recherchez tout le temps la visibilité parfaite. Enseignons bien, accompagnons bien les étudiants, étudiantes, et ne cherchons surtout pas à supprimer des places. Je vous rappelle que globalement, nous perdons énormément de place en master, nous continuons à employer des gens, et il ne faut pas nous focaliser là-dessus.

David DECHENAUD : j'ai deux objections. La première, quand on parle de master, on est sur des groupes de 20/30 étudiants. Il y a parfois des cas, où ils n'étaient que deux, et là, objectivement, on ne peut pas faire de l'enseignement de qualité quand on a deux étudiants, aucun enseignant n'est capable de le faire.

Alors, oui, si on passe de 25, 30 voire à 15 places, c'est mieux pour les étudiants. Mais il y a parfois des situations où ce n'est juste pas possible. Certains masters n'ont pas pu être ouverts en raison d'un manque d'étudiants.

La deuxième affirmation que vous faites est exacte, le but n'est pas de remplir. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir à faire en sorte de mettre plus de places dans les formations en tension et moins dans des formations qui ne le sont pas. Il ne s'agit pas de fermer les places afin d'obtenir de belles statistiques, mais de se questionner collectivement sur le nombre de places et leur remplissage. Nous avons quatre mille places, sont-elles bien réparties ? C'est une question que l'on doit se poser, par exemple lors d'un conseil de perfectionnement.

Jean BRETON : est-ce que les futurs candidats auront une visibilité sur ces taux de remplissage ? Est-ce que cela peut nuire à la réputation d'un master lorsqu'un candidat s'aperçoit du taux de remplissage à 50 % ?

David DECHENAUD : oui, le taux de remplissage et l'attractivité des formations sont des indicateurs qui vont être injectés dans *MonMaster* et dans la plateforme. En effet, en termes de réputation, cela peut desservir.

Zineb SIMEU-ABAZI : confirme que les étudiants de l'ENA prennent en compte ces chiffres. Ils regardent le taux de sélectivité, la sélection et le taux de remplissage.

David DECHENAUD : annonce qu'un groupe de travail à la DÉFI est actuellement en cours, pour essayer de mieux recueillir les critères généraux d'examens des candidatures. Nous sommes en cours de récupération des capacités d'accueil de 2024-2025 pour un échange avec l'autorité académique puisque c'est l'autorité académique qui détermine les capacités d'accueil. Le Recteur de région, délégué à l'enseignement supérieur, nous demande de donner un premier avis avant de présenter les capacités d'accueil lors de la prochaine CFVU. Mon échange avec le Recteur est prévu pour le début du mois de novembre, afin de rectifier les capacités avant leurs présentations.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023/2024**
- 6. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 juillet 2023 n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	9
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023/2024**
- 6. Questions diverses**

Nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et ventilation par voie d'accès

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	108	54	18	8	188
LAS 1	30	15	6	3	54
LAS 2-3	70	35	10	6	128
Paramed 2-3	5	0	2	-	7
Passerelles	12	6	2	-	20
Total	225	110	38	17	390

* Sous réserve d'approbation par le conseil d'administration de l'UGA

Objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du deuxième cycle des études de santé 2023-2027 (avis conforme par courrier DG ARS du 4/01/2022)

Filière	Année					Total 2023-2027	Arrêté 13/09/21
	2023	2024	2025	2026	2027		
médecine	297	230	225	225	225	1202	1150 (1090 à 1210)
pharmacie	139	110	110	110	110	579	550 (520 à 580)
maïeutique	38	38	38	38	38	190	185 (175 à 195)
odontologie	20	17	17	17	17	88	85 (80 à 90)

- Délibérations -

Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025

La répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie MMOP pour la rentrée 2024-2025 est soumise au vote pour avis.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	10
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie MMOP pour la rentrée 2024-2025.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023/2024**
- 6. Questions diverses**

Présentation des RDE et MCCC année propédeutique, Licences, Licences Pro, Masters et autres formations

CFVU du 05 octobre 2023

Textes de référence

Obligation de voter les MCCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Education) :

*« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées** dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et elles **ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »*

Textes de référence

La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur le cadrage UGA :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances révisées en 2023 de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

RDE et MCCC de LICENCES PRO soumis au vote

FEG :

- Licence PRO mention Métiers des ressources naturelles et de la forêt
- Licence PRO mention Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi
- Licence PRO mention Métiers de la GRH : assistant
- Licence PRO mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

RDE et MCCC de LICENCES PRO soumis au vote

IUGA:

- Licence PRO mention Guide conférencier
- Licence PRO mention Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel, tous parcours

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

FEG :

- Licence mention Economie et Gestion, parcours Economie et gestion - Droit Valence

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

Faculté de Droit :

- Mention Droit, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

IUGA :

- Mention Géographie, aménagement, environnement et développement, tous parcours
- Mention Urbanisme et aménagement, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Mention Droit, tous parcours
- Mention Droit de la propriété intellectuelles, tous parcours
- Mention Droit des affaires, tous parcours
- Mention Droit des collectivités territoriales, tous parcours
- Mention Droit des libertés, tous parcours
- Mention Droit européen, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit (suite) :

- Mention Droit international, tous parcours
- Mention Droit Notarial, tous parcours
- Mention Droit Pénal et science criminelle, tous parcours
- Mention Privé, tous parcours
- Mention Droit public des affaires, tous parcours
- Mention Justice, procès et procédures, tous parcours

RDE et MCCC Année propédeutique soumis au vote

DSDA :

- Année propédeutique scientifique

RDE et MCCC autres formations soumis au vote

CUEF :
- UE FLE

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	10
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023/2024**
- 6. Questions diverses**

Préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant

Hamid Chaachoua



- **La réforme du concours**

- La réforme précédente : le concours était en M1. Donc en M2-MEEF Nous avons mis en place un parcours spécifique de préparation au concours : une deuxième chance
- La nouvelle réforme, a placé le concours en M2.

Conséquence : une seule chance aux étudiants de passer et réussir le concours.

- L'idée a donc été de mettre en place une formation pour aider nos étudiants ayant validé le master MEEF mais non lauréats du concours à poursuivre leur projet professionnel en continuant à les former. .

- **Pourquoi ce parcours EPS ?**

- C'est un concours très sélectif.
 - Chiffres du Ministère pour le concours CAPEPS externe 2022 : 25,15 %
- Même avec un taux de réussite au concours supérieur à la moyenne nationale,
 - à l'admissibilité (76% à l'USMB et 64% à l'UGA en 2023)
 - à l'admission : 56 % pour l'USMB et de 52 % pour l'UGA.
- Nos étudiants de Master MEEF SD EPS sont nombreux à valider leur deuxième année de master sans obtenir leur concours durant cette même année.

La maquette proposée prend en compte :

- le taux important de sélectivité,
- les réflexions partagées entre l'INSPÉ, le rectorat, l'UGA et l'USMB,
- l'employabilité des étudiants,
- les mutualisations possibles avec le M2 existant,
- le taux de réussite,
- un coût de formation accessible pour les étudiants souvent en fragilité économique

Principes de la formation

- La formation des enseignants d'EPS du second degré s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles paru au BOEN du 25 juillet 2013.
- La formation décrite ici vise explicitement la préparation au concours.
- Elle a pour objectif principal de préparer les candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission de ce concours.
- La formation est assurée par une équipe pédagogique constituée d'enseignants intervenant depuis plusieurs années dans le cadre du Master MEEF parcours EPS.

Organisation de la formation :

La formation s'organise suivant différents formats de travail :

- des cours et tutorats en présentiel
- des cours et tutorats en distanciel pour tenir compte des contraintes d'emploi et d'éloignement dans l'académie des étudiants.
- un accès à un fonds documentaire pluridisciplinaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement

Maquette

 Université Grenoble Alpes	Enseignements liés à la création / aux modifications Formation Non Accréditée (Diplôme Universitaire/Diplôme Inter Universitaire/Autres)	Formulaire Gestion évolutions Offre de Formation ODF NA
Nom du fichier : F_DGDF_enseig_creat_modif_formationNA_202002V2	Dernière mise à jour : 16/04/2020	Page 1 sur 1

Année Universitaire :	2022- 2023
Composante :	INSPE UGA USMB
CSPM (le cas échéant)	
Type de Formation : DU/DIU/Autres : Précisez	DU MEEF EPS
Intitulé formation :	Préparation au concours CAPEPS CAFEP et et métier de l'enseignant
Responsable pédagogique :	MIONNET YALLOURACKIS BONIN
Référent administratif	

Nature et Intitulé de l'UE	Diplôme, Année.s et Intitulés de la ou des mention.s et du ou des Parcours de rattachement des UE	NOMBRE D'HEURES			
		CM	TD	TP	TP Heures formateurs
Module 1 : Les écrits disciplinaires et disciplinaires appliqués (90h)					
Travaux d'écriture en socio histoire			18	3	12
Travaux d'écriture en sciences de l'intervention			18	3	12
Apports complémentaires en mutualisation avec M1 M2 MEEF EPS ou autonome (20h)					
Module 2 : L'enseignement de l'EPS dans les EPLE					
Oral 1 Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement dans un contexte			24		
Oral 3 Métier d'enseignant et service publique d'éducation			10		
Pratique de terrain ou contrat rémunéré (50h)					
Module 3 :Connaissances théoriques et pédagogiques des activités physiques sportives et artistiq			24		
Oral 2 Analyse et transformation de la motricité au sein d'une démarche d'intervention					

Cornelia MIHAELA SMEREA : demande si les étudiants vont faire un bac +6 ?

Hamid CHAACHOUA : oui, pour certains, c'est une proposition supplémentaire. Sinon ils peuvent également faire une préparation dans le privé, formations montantes en France pour préparer le concours. Donc nous proposons une préparation de concours, mais avec un modèle économique derrière.

David DECHENAUD : c'est l'équivalent d'une sixième année après le bac. Mais qui ne s'inscrira pas dans le LMD où nous avons un plus trois, plus cinq. Ce n'est pas vraiment un plus six, mais ça leur fait faire une année d'études supérieures en plus de prépa concours. On pourrait presque dire une troisième année de master, mais c'est une année après le master. Donc oui, ça fait +6 quelque part.

Cornelia MIHAELA SMEREA : avec le concours puis après le DU ?

Hamid CHAACHOUA : Le concours est organisé par l'employeur. Pour passer le concours, il faut être soit inscrit en M2, soit avoir déjà un M2. Ils ont déjà le titre requis qui leur permet de passer le concours. Pour certains, ils peuvent même le repasser jusqu'à ce qu'ils réussissent.

David DECHENAUD : ils font un master, concours, échec, préparation au concours, puis concours. Donc c'est une année entre un premier échec au concours et une nouvelle présentation au concours.

Zineb SIMEU-ABAZI: potentiellement combien d'étudiants en échec auraient pu s'inscrire à ce dispositif en sachant que vous avez ouvert 12 places ?

Hamid CHAACHOUA : sur l'académie de Grenoble à l'UGA et à l'USMB, 40 étudiants auraient pu s'inscrire.

Zineb SIMEU-ABAZI : pourquoi n'ouvrir que 12 places ?

Hamid CHAACHOUA : en effet nous avons ouvert que 12 places, car en termes de ressources humaines, nous n'avons pas assez de moyens.

Benjamin CROSS: a une question sur le modèle économique. Quel est le coût par étudiant ?

Hamid CHAACHOUA : pour un étudiant cela coûte 1 070 €.

Benjamin CROSS : avez-vous fait une étude de marché ? Est-ce que vous avez sondé les étudiants ? Est-ce qu'ils étaient intéressés par la formation ?

Hamid CHAACHOUA : nous sommes partis de leur demande. Ce n'était pas une demande des enseignants, mais bien des délégués. En se demandant comme pouvaient-ils faire l'année suivante ? Le problème est national. Quelle est la stratégie ? Redoubler, ne pas rendre le mémoire ? Certains choisissent de valider toutes les UE, de préparer le mémoire et de ne le rendre que l'année suivante.

Benjamin CROSS : est-ce que cela coûte moins cher de redoubler ?

David DECHENAUD : sans doute, après est-ce que certains partent dans les préparations privées, c'est aussi un autre enjeu.

Zineb SIMEU-ABAZI : est-ce que le redoublement est autorisé ?

David DECHENAUD : oui, s'ils ne l'ont pas obtenu, c'est pour cela qui font en sorte d'échouer.

Hamid CHAACHOUA : ils ne rendent pas le mémoire, c'est ce qu'il s'est passé majoritairement à Paris. Nous ne voulions pas développer cette stratégie.

David DECHENAUD : nous avons un grand écart dans certaines disciplines, nous n'arrivons pas à recruter assez d'enseignants dans le secondaire, dans l'éducation nationale. Or, le mérite républicain des universités, c'est d'essayer de diplômé davantage d'étudiants, et de susciter des vocations pour aller passer le concours. Puis pour les concours sur lesquels on a beaucoup de candidats pour peu de place sur lequel on s'efforce à leur donner une deuxième chance sans qu'ils n'aillent dans le secteur privé, avec des coûts qui n'ont plus rien à avoir pour retenter une deuxième fois le concours.

Cornelia MIHAELA SMEREA : à quel moment ont-ils été au courant de l'inscription ?

Hamid CHAACHOUA : au mois de juillet, sous réserve que ça soit validé par les instances.

David DECHENAUD : l'INSPÉ nous a saisis en juillet. Nous étions en dehors des calendriers de votes de l'offre de formation de la CFVU. Vu la particularité de calendrier de la préparation au concours et le temps que les services instruisent la préparation CAPEPS CAFEP et qu'elle soit votée en conseil d'INSPÉ, qu'on arrive à la date de CFVU sans quorum, puis à la séance supplémentaire nous voilà début octobre.

Fabienne HANS : à titre d'information, avez-vous une idée du pourcentage de réussite du nombre d'étudiants qui reviennent une deuxième fois ?

Hamid CHAACHOUA : oui, nous pouvons trouver cet élément de réponse, mais je ne les ai pas là.

David DECHENAUD : certains étudiants qui ne réussissent pas le concours, partent dans des carrières d'enseignement, d'éducateurs sportifs en dehors de l'éducation nationale.

Cornelia MIHAELA SMEREA : mais pas seulement, ils peuvent également être recrutés en tant que contractuels.

Hamid CHAACHOUA : pour certains, c'est une stratégie pour ne pas participer au mouvement national, et donc de rester dans l'académie.

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023

La création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés pour 2023-2024 sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	10
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés pour 2023-2024.

David DECHENAUD : quelle était la position de l'USMB sur ce dossier ?
Sachant que ses responsables étaient plutôt défavorables sur le principe.

Hamid CHAACHOUA : L'USMB ne voulait pas contribuer financièrement sur ce dossier. A l'INSPE Grenoble, nous souhaitons réduire les frais d'inscription et faire contribuer l'USMB, car cette formation est également bénéfique aux étudiants de chez eux.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023**
- 3. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2024-2025**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés en formation initiale et continue pour 2023-2024**
- 6. Questions diverses**

Motion de la CFVU du 13.10.23

Alors que les budgets de l'État de l'Union Européenne approchent de leur phase d'arbitrage, l'austérité, nous menace de manière croissante. La Commission de Formation et de Vie Universitaire de l'Université Grenoble Alpes, réunie le jeudi 5 octobre 2023 appelle à des mesures fortes pour contrer la précarisation qui touche tous les services publics.

A l'instar de France Universités¹, nous alertons sur la "chute libre"² de la dotation publique aux universités : "entre 2008 et 2021, le nombre d'étudiants a augmenté de 25 % quand le budget de l'enseignement supérieur a progressé de moins de 10 % (en euros constants), d'où une baisse de 12 % de la dépense par étudiant"³.

Cette précarisation fragilise directement notre mission de service public, notamment celle de qualifier notre jeunesse. Comme le soulignent récemment plusieurs président-es d'université : "la population étudiante est davantage touchée par la précarité que la population générale"⁴ et qu'elle est insuffisamment aidée par l'État, causant de trop nombreux échecs. Pour assurer que notre enseignement supérieur public puisse se développer, devenir plus accessible et permettre à la jeunesse d'atteindre un haut niveau de qualification. La Commission de Formation et de Vie Universitaire soutient la mobilisation pour le renforcement des services publics et la justice sociale, comme elle a pu le faire contre la réforme des retraites en février 2023. Elle approuve la décision de banalisation le vendredi 13 octobre 2023. Elle appelle de ses vœux au soutien le plus large au sein de la communauté universitaire, par la grève et donc l'annulation de tout cours, réunion ou événement lié au travail prévu durant ce jour de mobilisation.

¹ France Universités, "Financement des universités : faute de compensation, les mesures Guerini aggraveront la situation des établissements et de leurs étudiants", 6 septembre 2023, [en ligne](#)

² Soazig Le Nevé in Le Monde, "Financement des universités : entre Macron et les présidents d'établissements, les raisons d'une défiance" 30 septembre 2023, [en ligne](#)

³ *ibid*

⁴ Collectif, in Le Monde "Nous, présidentes et présidents d'université, appelons à la mise en place d'une allocation d'études pour tous les étudiants" 19 septembre 2023, [en ligne](#)

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 juillet 2023

La motion de banalisation des cours pour le vendredi 13 octobre 2023 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	3
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désapprouve à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion de banalisation pour le vendredi 13 octobre 2023.

La séance est levée à 17h35.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 6 juillet 2023
- 2 – Capacités d'accueil en MMOP
- 3 – Tableau de suivi des RDE et MCCC toutes formations (hors CSPM)
- 4 – Création préparation au concours CAPEPS CAFEP
- 5 – Motion de banalisation